

# ANEPVV COMPTE RENDU

## Table des matières

- 1 Dossiers en cours
- 2 la gestion accidents,
- 2 Le MCR 180 cv
- 3 Gestion du personnel
- 3 Situation des clubs
- 4 la gestion courante
- 4 Questions diverses

---

### Présents

*Christian Bon*

*Jacques Bulois*

*Georges Chevalet*

*Gérard Chiocci,*

*Jean-Pierre Colle*

*Michel Cruette*

*Hubert Delcroix*

*Bernard Guillemain*

*Christian Lecuyer*

*Gérard Lescasse*

*Daniel Perciaux*

### Absents excusés

*Pierre Albertini*

### Invité

*Marcel Juillot*

---

## Approbation du compte rendu du 18 décembre

Le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 1. Dossiers en cours

### • *NOUVELLE INFORMATIQUE*

La première année du nouveau système est en cours de clôture. Cela demande quelques contrôles. Toute la comptabilité est bien passée et est en cohérence avec la banque. Il reste quelques ajustements logiques mais ce ne sont que des points de détails.

Le projet sera clos et opérationnel en juin. Le développement et la mise en place ont été menés de main de maître par Christian Bon que le conseil remercie bien vivement. Son investissement très fort autorise désormais et pour quelques années un bien meilleur suivi de notre association.

Nous avons découvert à l'occasion de la mise en place du nouveau logiciel, que les inscriptions en concours des remorqueurs ne génèrent pas une inscription temporaire dans les tranches supérieures. En cas de prêt d'un remorqueur en concours les clubs qui empruntent un avion doivent vérifier que le remorqueur qui leur est prêté est bien assuré en RC et en casse, surtout si ce remorqueur vit en dehors du mouvement vol à voile.

### • *Les locaux*

Le comité directeur de la FFVV a créé une commission pour étudier comment et pour où quitter les locaux de la rue de Sèvres. L'ANEPVV occupe 20% des surfaces et règle 41 % des loyers ! Le conseil entreprend une réflexion. L'une de ses premières préoccupations est de stabiliser son personnel. Aussi souhaite-t-il, rester dans PARIS et qui plus est dans le secteur des gares pour pouvoir disposer d'une bonne accessibilité.

Le coût annuel du tout compris : charges, nettoyage et loyer est de 90 000 € environ. Cela équivaut à un prix de 300 € du m<sup>2</sup> par an qui semble très correct d'autant que l'ANEPVV règle 37 000 € !

Par précaution, notre président s'est mis en chasse et a trouvé quatre vingt mètres carrés de bureaux dans le quinzième qui nous couteraient moins cher qu'actuellement. Dans ces locaux nous pourrions disposer d'une très belle salle de réunion de bureaux modernes, d'une cuisine et de sanitaires. Mais l'ANEPVV ne doit-elle pas rester proche de la FFVV ?

A suivre... en étudiant ce que fait la commission ad'hoc.

### 3. La gestion accidents prevoyance

- *Réflexions sur la non indexation des tranches*

Du fait de l'inflation, les tranches inférieures voient leur influence diminuer et nous risquons de devenir essentiellement « ré-assureur » ce qui est contraire à la vocation de l'aneppv et ce qui est dangereux vis-à-vis de la direction des assurances au ministère des finances. Faut-il indexer le niveau des tranches sur l'inflation ?

Toutefois nous remarquons que le planeur moyen d'un club est inscrit pour un montant inférieur à 35 000 €. Si nous augmentons les seuils des tranches, il nous faut augmenter la franchise chez notre assureur, ce qu'il a refusé pour le moment.

Comme un rendez-vous a été pris avec le courtier pour discuter du taux de l'assurance complémentaire, nous décidons d'attendre la décision de notre courtier.

Une remarque sur les coûts d'assurances nous incite à observer qu'un tiers des accidents à un cout inférieur à 5 000 € et que l'ANEPPV règle au premier franc ! Ce que ne fait pas l'assureur qui impose des franchises importantes ! La casse moyenne en 2009 tourne autour de 11 600 €

- *Quelques réflexions autres*

La situation du compte accident chez notre assureur s'est fortement détériorée. En effet, notre assureur a déboursé 103 600 € en 2009. Certes celui-ci reste sur un confortable matelas mais la situation est préoccupante.

Le débat porte ensuite en comptabilité : la réalité des accidents réglés ou les provisions faites à partir des estimations du coût ? Nous ne sommes pas des assureurs et nous ne porterons en comptabilité que la réalité. Cela évitera également les ajustements d'une année sur l'autre.

Le FONDS DE RESERVE reste très largement positif mais c'est l'organe régulateur ! Ne pas toucher ! Le président donne l'exemple du club de GRENOBLE qui dans des circonstances difficiles a bénéficié en premier lieu de ce fonds de réserve. C'est bien là le but de l'ANEPPV d'avoir à disposition des fonds mobilisables rapidement et ainsi d'aider les clubs en difficultés exceptionnelles.

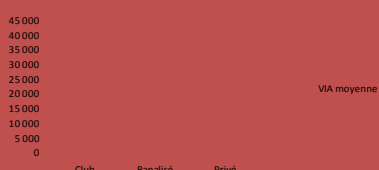
Certains clubs ne cotisent plus en Prévoyance et laissent des comptes négatifs. Nous pensons même que des clubs qui ne cotisent pas ont bénéficié de participations ! Jacques BULOIS et Hubert DELCROIX sont mandatés pour étudier la chose ! Ce négatif en accord avec le règlement intérieur, sera basculé sur le compte accidents.

### 2. Le mcr 180

- *Le point sur l'opération*

Il restait quelques modifications à effectuer. Le 23 octobre tout avait été acté. La totalité des dépenses est de 27 000 € ! Des discussions de marchands de tapis ont eu lieu avec Christophe ROBIN ! Solution ? DYN'AERO est intéressé par un moteur pour le numéro deux qui sera construit en CNSK. L'ANEPPV affecte un moteur à DYN'AERO et la FFFVV

#### Valeur d'inscription moyenne



*Orage sur la plaine : tout est rentré, bien à l'abri !*



*Pas loin de la vache !*

paiera 2000 € pour l'ensemble des réparations ou modifications à effectuer. Le numéro deux sera réalisé suivant la définition fédérale. Il restera la propriété de DYN'AERO mais Il sera loué quelques années dans les clubs au taux de 120 € de l'heure.

Le numéro un sera revu et corrigé et disponible fin mars. L'hélice coutera TTC 3 890 €. Ce sera le prix des hélices non certifiées (CNSK). L'hélice certifiée sera à 4 175 €. Cette hélice est beaucoup moins bruyante. Une fois certifiée nous pourrons sans problème en équiper les RALLYE et DR 400. Rappelons que des aides peuvent être obtenues pour atténuer le bruit de nos avions.

### *L'avion de l'ANEPVV*

Patrick CHANTOUX monte notre avion à DARROIS. L'avion sera déplacé de DARROIS à VINON fin avril. Notre MCR devrait être disponible en fin d'année.

## 5. La gestion du personnel

Une décision a été prise concernant le remboursement du coût de la Mutuelle aux salariés. Pour éviter tous soucis, nous attribuons une prime forfaitaire mensuelle à chaque salarié, prime qui sera soumise aux charges sociales.

Le problème des tickets restaurants est solutionné.

Angélique et Floriane ont effectué un gros travail pour mettre au point le nouveau logiciel. Le conseil d'administration décide de leur attribuer une prime exceptionnelle.

## 4. La situation des clubs

### • *Situation d'OYONNAX*

Le club a demandé sa désaffiliation. Le club doit 12 800 € à l'ANEPVV. Une solution devrait être trouvée avec la vente de matériel. Le moteur qui est arrêté pour limaille dans le filtre à huile doit être récupéré. L'ANEPVV va le remettre en état pour le confier à DYN'AERO. (quelle coïncidence !) La cellule servira en pièces détachés. Le PEGASE est en mauvais état et ne vaut certainement pas plus que 5 à 6 000 €. Le SF 34 est en bon état. Mais pas le TWIN, dont la verrière avant est à changer. Le président a fait une proposition au club d'OYONNAX. Cette solution est acceptée et nous en recevons confirmation par mail durant la tenue du conseil.

### • *Situation de CHANET*

Les derniers développements : le 13 février a eu lieu une assemblée générale. Une nouvelle gouvernance est en place. Le conseil décide d'attendre quelques petites semaines pour laisser le temps aux nouveaux dirigeants de trouver les solutions de désendettement vis-à-vis de l'ANEPVV, (remboursement de 50 000 sur les 140 000 € en négatif). Le conseil est également en attente du nouveau plan de développement du club.



*Décapage d'un C 800 pour remise en état de vol*



*C'est le temps des stages de vol en montagne...*

## 7. La gestion courante

### • *La comptabilité*

Notre trésorier a effectué quelques réaffectations de comptes. Il va donc falloir donner quelques explications lors de l'assemblée générale. Le compte 412 « aides aux associations » a beaucoup progressé. L'explication est simple : il s'agit de l'avance de TVA dans l'opération PONT SUR YONNE.

Le compte d'exploitation n'est pas encore terminé. Mais il devrait bénéficier de quelques revenus financiers. Pour 2010 nous ne devrions plus avoir de charges de personnel extérieur. Ces frais de personnel ont bien baissé depuis quelques années.

Pour notre trésorier, « tout va bien » ce qui est malgré tout une bonne nouvelle !

### • *Le SEFA*

Le SEFA continue à gérer les carters et les vilebrequins. Un moteur a bénéficié de deux carters ! Il semble donc qu'un de ces carters était cassé.

Michel Cruette fait part au conseil que les carters sont à remplacer dans 90% des cas. Nous rappelons que tous les moteurs doivent tourner au moins une heure par mois lors de l'hivernage.

Nous disposons d'un stock de vilebrequins achetés lorsque le dollar était au plus bas ou presque.

Les prévisions de besoin moteur se situent autour de six moteurs en 2010. Il faut absolument que Castelnaudary conserve deux moteurs d'avance.

Attention ! En cas de casse moteur le délai de remplacement sera probablement plus long et autour d'un mois.

Le conseil souhaite mettre en place une bourse des remorqueurs disponibles sur Internet. Le conseil s'oriente plus vers la mise en ligne des avions potentiellement disponibles. Un questionnaire sera adressé aux clubs en même temps que les appels de cotisations.

## 6. Questions diverses

### • *Vente des remorqueurs*

Des propositions ont été faites au trois clubs qui louent un remorqueur. Tours et ALES ont accepté ces propositions. Le remorqueur d'EPINAL doit être récupéré car la section vol à voile n'en a pas besoin et nous ne souhaitons pas laisser un avion dans un club mixte. Etrangement, cet avion a eu besoin de nombreuses pièces SOCATA ces derniers temps alors qu'il a effectué 340 heures de vol en douze ans ! Le conseil demande à Gérard LESCASSE de convoier cet avion d'EPINAL à NANCY en attendant sa mise en vente. Un courrier va être adressé au club d'EPINAL.

### • *Prochaine réunion*

A l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont Christian BON, Hubert DELCROIX et Daniel PERCIAUX. Ils se représentent tous les trois. A la connaissance du conseil, aucun candidat ne s'est manifesté pour le moment.



... des encombrements sur la piste des grands clubs des Alpes...



... et du bonheur de survoler des paysages de rêve